



CAP des techniciens de recherche

Vous allez **voter avant le 21 avril 2008** au plus tard (compte tenu des délais de la poste) pour élire vos représentants à la Commission Administrative Paritaire où siègent des représentants de l'administration et du personnel

La CAP se réunit au moins 2 fois par an. Elle est obligatoirement consultée pour tout ce qui touche à la carrière des agents: intégration dans le corps, titularisation, notation, répartition des bonifications d'ancienneté, avancement, mutations, détachements, révisions de note ou d'appréciation, refus de temps partiel ou de congés formation, questions disciplinaires.

Le rôle des candidats présentés par la FSU est clair : pas de clientélisme mais une défense active de tous les personnels.

☐ Ils défendent l'ensemble des techniciens de recherche, selon des critères objectifs quels que soient leurs directions ou services d'affectation.

☐ Ils font preuve de fermeté face à toutes les manœuvres de l'administration qui ne respecte pas les règles du paritarisme quand cela l'arrange.

☐ Ils rendent compte des résultats de la CAP directement, individuellement et collectivement par tous les moyens rapides d'information ainsi que par la publication de comptes rendus sur le site internet du SNAC (snac-fsu@culture.fr)

Voter pour élire vos représentants est indispensable. La CAP est présente tout au long de votre carrière. Vous devez pouvoir compter sur des représentants compétents, fiables et intègres.

Voter est un acte responsable qui vous engage tout autant que ceux pour qui vous votez.

☐ Dans le cadre du budget du Ministère de la culture, trop peu d'emplois de recherche sont créés et il n'y a pratiquement pas d'emploi d'AI alors que ce grade constitue le seul débouché de carrière pour les nombreux TR qui plafonnent en classe exceptionnelle. Dans ce contexte, les perspectives de promotion des TR de classe normale ou de classe supérieure, malgré le nouveau système de ratio "promu / promouvable" restent minimes.

☐ C'est pourquoi **il importe que les élus à la CAP s'expriment fortement auprès de l'administration pour réclamer la création d'emploi dans le corps des TR mais aussi dans le corps des AI.**

☐ Le métier de photographe reste menacé d'extinction car l'administration ne recrute plus sur cette spécialité, ni dans le corps des maîtres-ouvriers, ni dans celui des TR.

Alors que le ministère s'enorgueillit de ses collections prestigieuses de photographies, que la numérisation des fonds est en cours, on reste pantois devant l'absence totale de gestion du métier de photographe.

Il en est de même pour le métier de dessinateur-cartographe, alors que l'on annonce la production et la diffusion d'atlas du patrimoine.

Pour les métiers de l'archéologie et de laboratoire là aussi aucune politique n'existe en dehors d'une volonté d'externalisation des compétences sans limite, alors que l'on affirme par ailleurs une nécessité de renforcement des capacités de contrôle scientifique et technique des services de l'Etat.

Dans le même temps, on recrute dans le corps des TR (et dans tout les corps de recherche) des agents spécialisés dans les nouvelles technologies et l'informatique, mais ces recrutements ne s'accompagnent pas plus de réflexion sur leurs carrières.

On pourrait multiplier les exemples à l'envi.

☐ Il faudra bien que le ministère se pose quelques questions :

Quelle politique de recherche, avec quels moyens et quelles compétences ?

Les moyens actuels, en crédits et en effectifs, sont en partie issus du budget interministériel (BCRD) et gérés dans le cadre du programme 186 du MCC. Ils sont très insuffisants. La Recherche ne veut plus créer de postes que dans les grands organismes. Dans ces conditions, il faut rapidement obtenir du Ministère des recrutements sur ses propres moyens.

☐ "Dans le cadre de la décentralisation, le SNAC-FSU se bat pour que la spécificité des métiers de la recherche soit reconnue et préservée dans les cadres d'emploi de la Fonction Publique Territoriale. Il entend désormais poursuivre la défense de l'intérêt des agents dans leur nouvelle situation, et tout mettre en œuvre pour qu'ils puissent continuer une carrière scientifique au sein des Collectivités territoriales ou en restant des agents de la Fonction Publique d'Etat, en fonction de leurs choix.

Voilà autant de sujets lourds qui vous concernent tous et sur lesquels le SNAC-FSU vous invite à réfléchir et à vous prononcer.

Il y va de votre carrière.

Liste des candidats SNAC-FSU Techniciens de recherche <u>Classe supérieure</u> BRUNET Philippe (SRA Centre) HUSSY Christian (SRA PACA) PENE Jean-Michel (SRA Languedoc) DUCROCQ Catherine (DIC Paris) <u>Classe normale</u> PISSOT Pascal (BN Tolbiac) Bertrand FAUQ (SRA Basse-Normandie) CAMBRA Patrice (SRA Aquitaine) LONGCHAMPT Sylvie (CMBVersailles) <i>Votez et faites voter pour la liste SNAC-FSU</i>
--